

Elections Municipales du 15 mars 2020

Commune de DONGES

SERVIR LES DONGEOIS

Liste du Maire sortant François CHÉNEAU

Madame, Monsieur,

Si nous nous présentons à vos suffrages les 15 et 22 mars prochain, c'est parce que nous voulons défendre l'œuvre de redressement de la Commune de ces six dernières années, mais c'est aussi, et surtout, parce que nous avons un vrai projet à vous proposer, un projet pour « *SERVIR LES DONGEOIS* » entre 2020 et 2026.

Ce document a été sérieusement travaillé par les élus sortants et les candidats de notre équipe ; ce n'est pas un catalogue d'idées générales alignées sans réflexion ni recul, ni un « copie/coller » de propositions faites par d'autres dans d'autres communes...

Notre projet est sérieux et crédible : nous pourrons réaliser nos engagements sans augmenter massivement vos impôts, ni faire retomber la Commune dans la spirale de la dette d'avant 2014.

En vous communiquant nos propositions, nous voulons ouvrir de nouvelles perspectives et de nouveaux espoirs pour notre Commune, afin qu'elle se modernise encore tout en restant fidèle à son histoire et à son identité.

Voici donc nos dix engagements, qui regroupent 125 propositions déclinées pour *SERVIR LES DONGEOIS*.



2020-2026 : 125 PROPOSITIONS CREDIBLES POUR SERVIR DONGES ET SES HABITANTS

Engagement n°1. Poursuite du redressement financier et de la bonne gestion des deniers publics : continuer de désendetter de la Commune, de limiter les hausses d'impôts, et assurer un financement soutenable de nos futurs équipements collectifs.

Quelques chiffres phares sur le mandat qui s'achève :

- une **dette communale en diminution de 30% depuis 2014** ;
- un taux d'épargne nette en hausse de 37% depuis 2014 ;
- une fiscalité maîtrisée pour les contribuables dongeois : des **taux d'imposition communaux inchangés depuis 3 ans**.

Nos Projets :

- 1.1.** *Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de suppression des dotations de l'Etat (N°1) ;*
- 1.2.** *Poursuivre le désendettement en limitant les nouveaux emprunts (N°2) ;*
- 1.3.** *Limiter les hausses de taux d'imposition au strict nécessaire pour conserver une capacité d'autofinancement (N°3) ;*
- 1.4.** *Limiter également les hausses des tarifs locaux pour les usagers (restauration scolaire, petite enfance, spectacles, camping...) (N°4) ;*
- 1.5.** *Poursuivre la recherche active de subventions pour financer les investissements (Région, FEDER...) (N°5).*

Engagement n°2. Priorité à la sécurité et la santé de la population, par la mobilisation de tous les acteurs du territoire, afin de mieux informer et de mieux protéger.

2.1. Pour la sécurité quotidienne

2.1.1. Déployer de nouvelles **caméras de vidéo-protection** sur les sites identifiés comme sensibles, dans le strict respect de la législation sur la protection des données (N°6) ;

2.1.2. Rendre plus efficace la police municipale dans le cadre d'une mutualisation à convenir avec les communes limitrophes (**police « pluri-communale »**, article L.512-1 du Code de la sécurité intérieure) (N°7) ;

2.1.3. Encourager la mise en place de la **Vigilance Citoyenne** dans de nouveaux quartiers (N°8) ;

2.1.4. Pérenniser les efforts entrepris pour mieux contrôler et sécuriser la circulation et le stationnement devant les écoles aux heures de rentrée et de sortie (N°9) ;

2.1.5. Maintenir le **partenariat avec la Gendarmerie** (*échanges réguliers d'informations entre le Maire et l'adjoint à la sécurité et la Brigade de Montoir*) (N°10).

2.2. Pour la prévention des risques industriels et des nuisances

2.2.1. Poursuivre les actions engagées pour améliorer le dispositif d'alerte à la population en cas d'incident (*acquisition du logiciel Cédralis en 2018*) (N°11) ;

2.2.2. Accompagner les riverains des deux PPRT de la Commune (centre-bourg et Sem) face aux administrations de l'Etat et aux industriels pour que leurs choix de vie soient respectés (N°12) ;

2.2.3. Participer activement aux exercices de sécurité (*plan particulier d'intervention, plan communal de sauvegarde...*) (N°13) ;

2.2.4. Mettre à jour le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), distribué dans tous les foyers (N°14) ;

2.2.5. Poursuivre le partenariat avec Air Pays-de-la-Loire pour le suivi de la qualité de l'air et des odeurs (N°15).

2.3. Pour les services de secours

2.3.1. Maintenir et renforcer les partenariats avec les sapeurs-pompiers et leurs associations pour soutenir leurs projets collectifs (N°16) ;

2.3.2. Faciliter la formation et la disponibilité sur temps de travail des sapeurs-pompiers employés par la Commune (N°17) ;

2.4. Pour la santé et l'offre de soins

2.4.1. La proposition de la Commune de créer une Maison Médicale sur le site des anciennes serres municipales (rue des Herlains) n'ayant pas été retenue par les médecins, soutenir les professionnels de santé désireux de se regrouper autour d'un nouveau projet de maison de santé en centre-ville (N°18) ;

2.4.2. Intégrer le projet de **contrat local de santé intercommunal** au sein de l'Agglomération, pour réduire les inégalités face aux soins, créer des parcours cohérents et développer les actions de prévention adaptées au territoire en fonction des risques (N°19).

Engagement n°3. Pour tous les Dongeois, un cadre de vie et une qualité de vie à défendre et améliorer, en centre-ville comme dans les quartiers, dans le contexte de la transition écologique.

3.1. Assurer un développement équilibré du centre-ville

3.1.1. Réussir l'aménagement de la **tranche 3 des Ecottais**, en intégrant à terme la réalisation d'une école et le transfert éventuel de l'EHPAD Le Clos Fleuri (N°20) ;

3.1.2. Accompagner la **restructuration du quartier de l'Ariais** (*déconstruction de deux bâtiments d'Habitat 44*) (N°21) ;

3.1.3. Veiller à la bonne intégration urbaine des nouveaux lotissements en cours de réalisation (*Clos Mignons, Espérance...*) (N°22) ;

3.1.4. Favoriser la **rénovation de logements dans le centre-bourg**, en lien avec la cession du patrimoine de Total, en y intégrant des programmes locatifs sociaux de dimension limitée (N°23) ;

3.1.5. **S'opposer à toute surdensification des logements neufs** (*pas d'immeubles en hauteur*) et veiller systématiquement à la création d'un nombre suffisant d'emplacements de stationnement (N°24) ;

3.1.6. Donner une priorité absolue à la qualité architecturale des logements collectifs et à leur bonne insertion dans l'environnement (N°25) ;

3.1.7. Anticiper l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitations sur le site actuel de l'EHPAD Le Clos Fleuri, en cas de transfert de ce dernier aux Ecottais (N°26) ;

3.2. Développer les espaces boisés et les zones végétalisées

3.2.1. Sauvegarder et valoriser le **parc de l'ex-cercle des ingénieurs** (N°27) ;

3.2.2. Soutenir les **jardins familiaux** en accompagnant les projets des jardiniers (N°28) ;

3.2.3. Assurer la **plantation d'arbres d'essences adaptées au changement climatique**, en utilisant pour ce faire les délaissés en zones non constructibles, et en végétalisant les abords de la future voie ferrée (*arbres, arbustes*) pour réduire à terme ses impacts sur les quartiers les plus proches (N°29) ;

3.2.4. Soutenir la **reconstitution des haies bocagères** dans les campagnes pour la biodiversité, la ressource en eau, les sols et les paysages (N°30).

3.3. Soutenir l'animation des quartiers par de petits équipements

- aménager des **aires de jeux dans les quartiers** où des besoins sont identifiés : les Ecottais, Revin, La Pommeraye, la Sencie, Assac, etc. (N°31) ;

3.4. Défendre les riverains impactés par des projets impactant l'habitat, l'environnement et le cadre de vie

3.4.1. Veiller au strict respect des engagements pris par SNCF Réseaux envers les **riverains du contournement ferroviaire** (*merlons, dispositifs antibruits, accès, etc*) (N°32) ;

3.4.2. Veiller à l'accessibilité des logements des riverains et à la continuité des services publics (*transports scolaires, collecte des déchets, etc*) pendant toute la durée du chantier du contournement ferroviaire (N°33) ;

3.4.3. Accompagner les **riverains du chantier de la ligne électrique enterrée de RTE** (*des Six-Croix à Sem*) dans la recherche d'une expertise indépendante sur les impacts des champs électromagnétiques, sur l'évaluation des niveaux « *avant/après* » et sur le suivi régulier des mesures tout au long du tracé de la ligne (N°34) ;

3.5. Améliorer la voirie et la sécurité routière

- 3.5.1. Priorité n°1 : faire réaliser par le Département un **carrefour à la Pommeraye** entre la RD 4 et la RD 773 (N°35) ;
- 3.5.2. Réaliser de **nouveaux aménagements de sécurité routière** adaptés à chaque cas particulier (*inversion des stops, pose de chicanes compatibles avec le passage des bus scolaires et des engins agricoles*) (N°36) ;
- 3.5.3. Faire **réhabiliter la rue du Stade et ses marquages au sol** (N°37) ;
- 3.5.4. Améliorer la **signalisation des villages** par des panneaux adaptés (*entrée de la Pommeraye, salle de la Pommeraye etc*) (N°38) ;
- 3.5.5. Développer **l'éclairage public intelligent** (*avec détecteurs de présence*) aux abords des principales salles communales (*Espace Renaissance, salle des Guiffettes, Petit Marais, salle polyvalente, salle de la Pommeraye*) (N°39) ;
- 3.5.6. Assurer la **réfection complète, après stabilisation, des routes qui vont être impactées par des travaux importants** de canalisations d'assainissement collectif (*Maca, le Pavillon, Dorieux, et Er - la Diguenaïs – Hêlé*), de canalisations d'eau potable (*du Pavillon à la Martignère*) ou de ligne électrique enterrée (*des Six-Croix à Sem*) (N°40) ;
- 3.5.7. Mieux **sécuriser les accès des enfants aux arrêts des transports scolaires** (*éclairage, cheminements piétons...*) (N°41) ;

3.6. Protéger et valoriser la richesse de nos milieux naturels et agricoles

- 3.6.1. Définir, en concertation avec les agriculteurs, les **priorités de travaux sur les chemins ruraux desservant les exploitations agricoles** (N°42) ;
- 3.6.2. Préserver les **zones humides de la Commune**, en lien avec le Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) pour l'entretien des canaux primaires et secondaires (N°43) ;
- 3.6.3. Continuer de **s'opposer à la transformation de l'ex-carrière de la Maison Noulet en centre de stockage de déchets** (N°44) ;
- 3.6.4. Faire réaliser le **curage du canal de l'Arceau** (de Liberge à la Loire) dans le cadre du contrat territorial avec l'Agence de l'Eau (N°45) ;
- 3.6.5. **Valoriser auprès des scolaires et du grand public les milieux naturels de la Commune**, en partenariat avec le Parc de Brière et des Associations présentes sur le territoire (*notamment Bretagne-Vivante au Bois-Joubert, ACROLA sur Donges-Est, etc*) (N°46) ;
- 3.6.6. **Lutter contre les dépôts sauvages de déchets et gravats** (*avec plainte systématique chaque fois que l'auteur peut être identifié*) (N°47) ;
- 3.6.7. Eduquer à la **réduction des déchets** par des interventions de professionnels en milieux scolaires (N°48).

3.7. Faire un saut qualitatif dans le domaine des transports et des mobilités

3.7.1. Pour les transports en commun STRAN (compétence CARENE)

la promesse d'étendre le réseau des bus Hélyce (Bus à Haut Niveau de Services, BHNS) jusqu'aux Six-Croix est irréalisable pour des raisons techniques et économiques. Ceux qui font cette promesse le savent déjà, ce sont clairement des démagogues !

Nos projets réalisables :

3.7.1.1. Améliorer le **cadencement des Tibus T4 Donges-Saint-Nazaire** en journée (N°49) ;

3.7.1.2. **Réduire le temps de trajet en Tibus Donges-Saint-Nazaire** en optimisant la traversée de Montoir (N°50) ;

3.7.1.3. Aménager des **abribus plus importants** à la gare routière des Six-Croix (N°51) ;

3.7.2. Pour la desserte ferroviaire (compétence Région) :

3.7.2.1. Dans le cadre du contournement ferroviaire, faire respecter les engagements pris par SNCF Réseaux et la Région (*cheminement piétons de la Place de la Gare à la halte ferroviaire ; gare routière et parking ; etc*) (N°52) ;

3.7.2.2. Demander à la Région une **desserte aux horaires plus adaptés pour les trajets TER Donges/Savenay/Nantes** ; déplacer le terminus de la ligne T4 de la STRAN à la halte ferroviaire, et veiller aux horaires de correspondances Tibus/TER (N°53).

3.7.3. Pour les liaisons cyclables (compétence CARENE) :

3.7.3.1. Créer une **piste cyclable sécurisée (merlon) et bidirectionnelle de Trélagot puis de la rue de Gramont jusqu'à l'aire de covoiturage des Six-Croix** (N°54) ;

3.7.3.2. Faire réaliser des **abris vélos à la halte ferroviaire et à la gare routière des Six-Croix** (N°55) ;

3.7.3.3. Aménager un **itinéraire cyclable sécurisé au tunnel de la Pommeraye** et jusqu'à l'école, pour éviter les dangers de la RD 773 (N°56) ;

3.7.3.4. Soutenir le projet de la CARENE **d'aménagement cyclable de l'ex-ligne de chemin de fer de Montoir à Pont-Château pour assurer à terme une liaison cyclable sécurisée de Er jusqu'au centre-bourg**, via Gueudet, le tunnel de la Pommeraye, le tunnel de St-Donatien, Bily et la rue de Gramont (N°57) ;

3.7.3.5. Travailler à la **sécurisation d'un autre itinéraire cyclable entre la Guesne, Revin et la Pommeraye** (N°58) ;

3.7.3.6. Valoriser l'itinéraire cyclable « *Loire à vélo* », depuis la Taillée (route de Lavau) au centre-bourg via la Mornais et la Provotais (N°59).

3.7.4. Pour les liaisons piétonnes :

3.7.4.1. Veiller à l'entretien des **sentiers de randonnées** de la Commune (N°60) ;

3.7.4.2. Rénover le **parcours santé** du city-stade jusqu'à la Chaussée de Martigné (N°61).

Engagement n°4. Une Commune mobilisée en faveur de la famille, de l'éducation, et de la jeunesse

4.1. Proposer aux familles un accompagnement de qualité par les services liés à la petite enfance

4.1.1. Finaliser la réalisation (rue des Ecoles) **d'un véritable « pôle » regroupant les services liés à la petite enfance dans des locaux améliorés** : Multi-Accueil, Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) et Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) (N°62) ;

4.1.2. Renouveler le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) (N°63) ;

4.1.3. Accompagner de **nouveaux projets de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)**, après celui réalisé à Revin (N°64).

4.2. Poursuivre l'investissement dans les écoles maternelles et élémentaires

Quelques rappels :

- Depuis 2015, un engagement supplémentaire de la Commune dans le cadre du **Réseau d'Education Prioritaire** : abaissement des seuils d'ouvertures de classes, dédoublements de CP et CE1, etc ;
- **Depuis 2014, de nombreux travaux dans les écoles** : création de nouvelles classes à l'école Césaire et entretien des bâtiments existants ; entretien et rénovation des bâtiments de l'ancienne école Casanova ; première tranche de travaux à l'école de la Pommeraye (*nouvelle route d'accès à la salle communale ; création de classes côté maternelle*) ;
- **Retour à la semaine de 4 jours en 2018 dans toutes les écoles**, après une **concertation exemplaire** et un choix unanime (*parents, équipes enseignantes, conseils d'écoles...*) ;
- Signature d'une nouvelle convention avec l'école Saint-Joseph.

Nos nouveaux projets pour le prochain mandat :

4.2.1. Terminer la **rénovation de l'école de la Pommeraye** pour de meilleures conditions d'enseignement et un meilleur accueil des enfants et des familles (N°65) ;

4.2.2. Réaliser une **nouvelle école aux Ecottais** (*maternelle et élémentaire*) avec restauration scolaire et accueil de loisirs, avec un nombre de classes limité en fonction des besoins actuels, mais des capacités d'extension en fonction de la hausse de la démographie (N°66) ;

4.2.3. Poursuivre les dotations aux classes pour l'achat d'équipements informatiques (N°67) ;

4.2.4. Renouveler les **soutiens financiers aux projets d'école** dans le cadre des PEAC : parcours éducatifs artistiques et culturels (*théâtre, musique, arts plastiques, etc*) destinés à tous les enfants de Donges (N°68).

4.3. Assurer un service de restauration scolaire de qualité et gérer le temps du midi (responsabilité communale)

Quelques rappels :

- Depuis 2015, gestion de la restauration scolaire dans le cadre d'un service commun avec Saint-Nazaire, Saint-Joachim, La Chapelle-des-Marais et la CARENE ;
- Réalisation de nouvelles salles de restauration scolaire à la Souchais (2017) et à la Pommeraye.

Nos nouveaux projets :

- 4.3.1. **Augmenter la part de bio et de produits locaux** dans les repas servis (N°69) ;
- 4.3.2. Maintenir **des tarifs de restauration bas** pour les familles (N°70) ;
- 4.3.3. Veiller à un meilleur accompagnement des familles en situation d'impayés de restauration (*négociation de délais avec la Trésorerie, orientation vers le CCAS...*) sans aucune pénalisation des enfants (N°71) ;
- 4.3.4. **Maintenir des activités sur le temps du midi sur les trois sites** (la Souchais/la Pommeraye/Saint-Joseph) (N°72).

4.4. Soutenir les projets d'animation impliquant les jeunes

Quelques rappels :

- création d'un **premier city-stade** près des Guiffettes ;
- création du **Festi Jeunes**, reconduit chaque année depuis 2014 (1^{er} samedi de juin) ;

Nos nouveaux projets :

- 4.4.1. Renouveler les événements annuels en faveur des jeunes (Festi Jeunes, etc) (N°73) ;
- 4.4.2. Développer des partenariats nouveaux entre la Maison des Jeunes (OSCD) et le service des sports de la Commune (N°74).

Engagement n°5. Une Commune solidaire et inclusive, en particulier pour les seniors

Quelques rappels sur les réalisations depuis 2014 :

- aménagement de **nouveaux locaux pour le Secours Populaire** ;
- création de la **mutuelle communale** ;
- **ouverture de la résidence seniors Danièle DARRIEUX en février 2020** ;
- en matière d'insertion, **lancement l'une première « Job Academy »** en novembre 2019, en partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion et la Ville de Pont-Château.

Nos projets :

5.1. Pour la solidarité :

5.1.1. Confirmer le Centre communal d'Action Sociale (CCAS) comme « cheville ouvrière » de la politique sociale municipale, en partenariat avec les associations locales, dont le Secours Populaire (N°75) ;

5.1.2. Assurer la rénovation et l'entretien régulier des logements d'urgence (N°76) ;

5.1.3. Développer de nouveaux projets d'insertion venant en complément des services existants (*Pôle Emploi, Mission locale, PLIE...*) (N°77) ;

5.2. Pour les seniors :

5.2.1. Proposer aux seniors une **offre plus élargie de navettes gratuites avec les minibus municipaux** (*vers les commerces alimentaires du centre-bourg, etc*) (N°78) ;

5.2.2. Soutenir les projets d'animation de la maison de retraite Le Clos Fleuri (*visites, chorale...*) (N°79) ;

5.2.3. **Maintenir et développer les projets intergénérationnels** (*petite enfance/écoles, et résidence seniors ou maison de retraite*) (N°80).

5.3. Pour l'inclusion des handicapés :

- mettre à exécution l'Agenda d'accessibilité (ADAP) pour rendre accessibles tous les bâtiments communaux recevant du public (N°81).

Engagement n°6. Une Commune dynamique pour les emplois locaux et l'activité commerciale et artisanale.

6.1. Emplois locaux et zones d'activités (compétence CARENE)

Développer des liens avec les entreprises nouvellement implantées sur les zones d'activités, pour favoriser les recrutements locaux (N°82).

6.2. Commerce et artisanat

6.2.1. Soutenir et accompagner les commerçants et artisans locaux dans des **actions de promotion et d'animation commerciale auprès du public** (N°83) ;

6.2.2. Soutenir le **développement à la Pommeraye de l'activité commerciale de proximité** pour tous les habitants du Nord de Donges (N°84).

Engagement n°7. Une Commune qui défend ses agents et le service public local.

7.1. Poursuivre les actions engagées pour améliorer la qualité de vie des agents au travail

7.1.1. Inscrire les questions liées au personnel communal et à la qualité de vie au travail comme une priorité du mandat des élus (N°85) ;

7.1.2. Garantir la mise en pratique des nouveaux dispositifs travaillés avec les agents pour prévenir les risques psychosociaux (*fiches de mission, procédures en cas de difficultés d'un agent sur son poste, etc*) (N°86) ;

7.1.3. Poursuivre un **programme ambitieux de formations du personnel**, et organiser en début de mandat une formation commune élus/encadrants afin de partager un cadre commun qui respecte le rôle de chacun (N°87) ;

7.1.4. **Faire du bien-être au travail un levier pour améliorer la qualité du service à la population** (N°88) ;

7.1.5. Développer les **actions de prévention et de sécurité au travail**, et veiller à la continuité des missions de l'assistant de prévention (N°89).

7.2. Garantir aux agents une gestion statutaire de leur carrière et de leurs avantages sociaux

7.2.1. Conserver le principe de la nomination de fonctionnaires titulaires pour occuper des emplois permanents (N°90) ;

7.2.2. Maintenir des instances paritaires d'échanges et de négociations avec les représentants du personnel, quelles que soient les évolutions législatives futures (N°91) ;

7.2.3. Renégocier très régulièrement une **réévaluation du régime indemnitaire des agents et de leur régime de prévoyance**, en fonction des capacités financières de la Commune (N°92) ;

7.2.4. Conserver le dispositif actuel pour la gestion des œuvres sociales (COS) (N°93).

7.3. Conserver les compétences actuelles de la Commune sans transfert de personnels vers l'intercommunalité (sauf nouvelle contrainte législative) (N°94).

Engagement n°8. Une Commune animée tout au long de l'année, par sa vie culturelle, ses activités sportives, ses événements festifs, et ses associations.

8.1. Maintenir et diversifier l'offre culturelle

- 8.1.1. Adapter la **programmation de l'Espace Renaissance** aux attentes du public (N°95) ;
- 8.1.2. **Renouveler les spectacles de plein air au Parc de l'Ormois**, et en créer sur la scène extérieure de la salle des Guiffettes (N°96) ;
- 8.1.3. Préparer le **transfert de la Médiathèque Jules Verne** sur le site de l'ex-Carrefour en y créant un pôle culturel avec l'Espace Renaissance (N°97) ;
- 8.1.4. Maintenir et développer les **partenariats de la Médiathèque avec les écoles et la Petite Enfance** (N°98) ;
- 8.1.5. Pérenniser les **Spectapéros** à la Médiathèque (N°99) ;
- 8.1.6. **Mettre la Médiathèque en réseau** avec les autres médiathèques de la CARENE (N°100) ;
- 8.1.7. Soutenir toutes les associations qui contribuent activement à l'animation de la Commune : Comité des Fêtes, Ciné Donges, comité de Jumelage Donges/Cunewalde, Groupe Artistique, etc. (N°101).

8.2. Reconduire le partenariat avec l'OSCD et lui donner les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions

- 8.2.1. Après transfert de la Médiathèque sur le site de l'ex-Carrefour, **mettre à disposition de l'OSCD les locaux libérés rue Laënnec**, et créer un cheminement piéton entre la rue Laënnec et la Souchais pour rejoindre les locaux actuels de l'Office (N°102) ;
- 8.2.2. Dans le cadre de la nouvelle école aux Ecottais, créer un **3^{ème} Pôle d'activités périscolaires pour l'Office** (N°103) ;
- 8.2.3. **Confirmer le soutien de la Commune à l'OSCD**, sous forme de subventions, de mises à disposition de personnels et de locaux, en veillant à s'adapter aux besoins nouveaux liés à la hausse de fréquentation des activités (N°104).

8.3. Conforter DONGES comme ville sportive

- 8.3.1. Réaliser en 2020 le **renouvellement du terrain synthétique au stade municipal**, indispensable pour maintenir l'homologation du terrain et offrir aux équipes des conditions d'entraînement satisfaisantes (N°105) ;
- 8.3.2. Veiller à la réalisation des **travaux d'entretien et d'amélioration programmés par la CARENE à la piscine** (Espace Neptune) (*création d'un toboggan, etc*), à des animations régulières et à l'ouverture de la piscine sur des créneaux plus larges pour le public (N°106) ;
- 8.3.3. Poursuivre les **travaux de rénovation dans les halles de sports**, en bénéficiant du maximum d'aides à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie (N°107) ;
- 8.3.4. **Conforter l'Office Municipal des Sports (OMS)** comme référent de tous les clubs sportifs, représentant toutes les sections, et partenaire n°1 des élus sur les questions sportives (N°108) ;

8.3.5. Etudier, en collaboration étroite avec l'OMS, la faisabilité d'un équipement pouvant régler tous les problèmes d'occupation des sections sportives dans les salles municipales (N°109);

8.3.6. Maintenir les niveaux d'aides financières aux clubs en fonction de leurs nombres de licenciés et de leurs frais exceptionnels, notamment pour des compétitions à l'extérieur (N°110).

8.4. Des animations pour petits et grands tout au long de l'année

8.4.1. Reconduire et développer les événements gratuits mis en place pour les fêtes de fin d'année : **feu d'artifice ; parade de Noël ; marché des Lutins ; structures gonflables aux halles de sports** (N°111);

8.4.2. Développer les événements proposés gratuitement pendant les petites vacances scolaires (**animations Fêtes Vos Jeux, Carnaval, etc**) (N°112).

8.5. Des associations soutenues, car garantes du lien social

8.5.1. Maintenir les moyens matériels et financiers octroyés aux associations dongeoises (N°113);

8.5.2. Assurer une coordination des calendriers des événements et des manifestations afin de réduire les risques de « doublons » entre associations (N°114).

Engagement n°9. Une Commune active à la CARENE pour défendre avec efficacité les intérêts dongeois et communautaires.

9.1. Des élus qui défendent la qualité des services gérés par la CARENE

9.1.1. Eau et Assainissement : entretenir les réseaux existants ; veiller à la **bonne réalisation des programmes d'extension des réseaux d'assainissement collectif** (*Er la Diguenaïs Hélé la Maillardais ; Maca le Perron Gaverly le Pavillon Dorieux*), accompagner les propriétaires dans les secteurs diffus d'assainissement individuel (N°115);

9.1.2. Déchets ménagers : accompagner l'extension de la collecte sélective aux plastiques ; **maintenir et rénover la déchèterie de DONGES au Pont du Gué** ; encourager les circuits courts de recyclage des objets réutilisables (N°116).

9.2. Des élus qui défendent les intérêts dongeois dans les décisions relevant de la CARENE

9.2.1. Faire prendre en compte les besoins spécifiques de la Commune dans tous les documents de planification relevant de l'intercommunalité (N°117);

9.2.2. Veiller au maintien de la modération fiscale et tarifaire au sein de l'Agglomération (N°118).

Engagement n°10. Une Commune fière de son histoire et de son identité, et qui doit rester l'échelon de base de notre démocratie locale.
--

10.1. Faire vivre la démocratie locale

10.1.1. Dans un souci de transparence, **œuvrer à la retransmission en ligne des débats du conseil municipal**, ainsi que la loi le permet (N°119) ;

10.1.2. Dans un souci de démocratie participative, créer des **commissions extra-municipales** associant des élus avec des personnes qualifiées n'appartenant pas au conseil municipal, et notamment des représentants du monde associatif (N°120) ;

10.1.3. Valoriser les travaux du **Conseil des Sages**, et organiser chaque année un ou plusieurs temps d'échanges entre les sages et les élus pour discuter des propositions émises (N°121) ;

10.1.4. Maintenir une **information de qualité** au service des citoyens, par les magazines municipaux et le site internet (N°122).

10.2. Réaffirmer l'identité communale

10.2.1. Faire découvrir au plus grand nombre la richesse du patrimoine historique et culturel communal (N°123) ;

10.2.2. **Valoriser l'identité bretonne de DONGES, promouvoir l'appartenance de la Commune et de la Loire-Atlantique à la Bretagne** (N°124) ;

10.3. Redonner un nouvel élan au Jumelage DONGES-CUNEWALDE, en s'appuyant sur les clubs sportifs et les associations partenaires (N°125).